

CARL CONSEIL
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 115 rue Saint Dominique
75007 PARIS
432 458 032 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 27 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 27 juillet,
A 10 heures,

Les associés de la Société CARL CONSEIL, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, divisé en 80 parts de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- Madame Alexandra RODRIGUES, titulaire de40 parts
- Monsieur Carlos RODRIGUES, titulaire de40 parts

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Carlos RODRIGUES, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Augmentation du capital social d'une somme de 142 000 euros par incorporation de réserves et élévation du nominal des parts existantes.
- Modification corrélative des statuts.
- Questions diverses.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.
- Les statuts.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social s'élevant actuellement à 8 000 euros, divisé en 80 parts de 100 euros chacune, entièrement libérées, d'une somme de 142 000 euros pour le porter à 150 000 euros par l'incorporation directe au capital de cette somme prélevée à due concurrence sur la réserve intitulée « autres réserves », figurant pour une somme de 223 150 euros au passif du dernier bilan approuvé à la date du 30 juin 2026, et après affectation du résultat.

Cette augmentation de capital est réalisée par voie d'élévation du montant nominal de chacune des 80 parts existantes, lequel est porté de 100 euros à 1 875 euros.

L'Assemblée Générale constate en conséquence que l'augmentation de capital est régulièrement et définitivement réalisée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier les articles 8 et 9 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 8 - APPORTS - FORMATION DU CAPITAL

Il est ajouté à cet article l'alinéa suivant :

"Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 juillet 2026, le capital social a été augmenté d'une somme de 142 000 euros par incorporation de réserves."

ARTICLE 9 - CAPITAL SOCIAL

"Le capital social est fixé à CENT CINQUANTE MILLE euros (150 000 euros).

Il est divisé en 80 parts sociales de 1 875 euros chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 80, attribuées à :

- Monsieur Carlos RODRIGUES

40 parts numérotées de 1 à 40, ci40 parts

- Madame Alexandra RODRIGUES

40 parts numérotées de 41 à 80, ci40 parts"

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

Monsieur Carlos RODRIGUES

Madame Alexandra RODRIGUES